

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

## **TORNADE ET VENTS VIOLENTS : LE BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA INFORME LES ASSURÉS**

Montréal, 22 juin 2021 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les citoyens touchés par la tornade de Mascouche et les vents violents en fin de journée le 21 juin au Québec, que la majorité des contrats d'assurance habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

« Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille qui a perdu un être cher lors du passage de la tornade à Mascouche hier soir. Nous souhaitons également rappeler aux résidents de la communauté que nous sommes là pour les épauler et pour répondre à leurs questions d'assurance », indique Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques du BAC.

### **Assurance habitation**

Dès que possible, les sinistrés devraient communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de rapporter les dommages subis et de vérifier l'étendue de leur contrat d'assurance.

Si la résidence ne présente aucun danger pouvant compromettre la sécurité de ses habitants, les assurés peuvent alors prendre certaines mesures pour protéger leurs biens et éviter ainsi, toute aggravation des dommages. Il est conseillé de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses encourues en raison des dommages et de prendre des photos ou une vidéo des biens endommagés.

Les contrats d'assurance habitation prévoient aussi le remboursement des frais additionnels qu'un assuré doit encourir pour se loger et pour se nourrir si sa maison est inhabitable, d'où l'importance de conserver les reçus des dépenses faites à cet égard.

### **Assurance automobile**

En assurance automobile, les dommages résultant du vent sont couverts si l'assuré a acheté la protection « Tous risques », « Accident sans collision ni versement » ou encore la protection « Risques spécifiés ».

### **Ressources pour les sinistrés**

Le BAC met son Centre d'information sur les assurances à la disposition des consommateurs, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Il leur suffit de contacter le 514 288-4321 (région de Montréal) ou le 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec). Ils trouveront également des renseignements pertinents sur le site [infoassurance.ca](http://infoassurance.ca).

### **À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web [bac-quebec.qc.ca](http://bac-quebec.qc.ca).



---

## **Renseignements :**

Pauline Triplet

Conseillère principale en communication

Tel.: 514 288-1563, poste 2277